



Journée cantonale de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire

23 avril 2009

**Intervention de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat**

La promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire, sont à la croisée de deux politiques publiques. La politique de formation dont mon département a la responsabilité et la politique de santé publique dont mon collègue Pierre-Yves Maillard a la charge. Mon collègue, ainsi que le chef du service de la santé publique, Monsieur Jean-Christophe Masson, diront tout à l'heure ce qui est attendu par eux de l'école en matière de santé publique. Politique de formation et politique de santé publique se conjuguent, nous développerons ce dialogue selon trois axes qui vont de la claire appartenance à l'un des domaines à la combinaison, mais aussi de la relative simplicité de conception et de réalisation à la complexité grandissante.

Le premier axe, celui qui est le plus clairement délimité, est celui de l'intégration de la promotion de la santé et de la prévention par des actions spécifiques. Ce type d'action se situe clairement dans le domaine de la santé publique et concerne les interventions prophylactiques, dont on peut citer les contrôles médicaux, infirmiers, la vaccination, les contrôles dentaires. Ici, l'école met son infrastructure à la disposition du domaine de la santé. L'interface est essentiellement organisationnelle. Ces actions ne posent pas de problème particulier et sont régulièrement examinées et validées ou régulées.

Le deuxième axe consiste en l'intégration de la problématique de santé publique dans le projet de formation via les programmes scolaires. Ici, on renvoie au plan d'étude romand, le PER, qui prévoit explicitement un domaine appelé formation générale.

Permettez un détour sur le PER. Il en est au stade de la fin de la consultation et les chefs des départements de l'instruction publique de suisse romande vont formellement l'adopter, après la prise en compte de l'ensemble des commentaires, des demandes de modifications qui ont été faites. Cela me permet de remercier l'ensemble des établissements qui ont pris part de manière active à tout le travail de consultation sur le PER. Nous devons probablement l'adopter à la fin du mois de mai.

Pour en revenir aux objectifs d'apprentissage qui sont déclinés sous l'égide de la formation générale, j'en cite quelques-uns :

- Développer la connaissance de soi sur les plans, physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels.
- Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne.
- Prendre conscience de la complexité des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable. Ce domaine, dans le PER, comporte notamment une thématique intitulée bien-être et santé, prévention.

Les cantons devront mettre en œuvre concrètement ce plan d'étude et notamment faire les liens entre ces capacités dites transversales, dont fait partie la thématique bien-être et santé, prévention, avec les contenus disciplinaires. On pense notamment à l'apprentissage du goût dans les premières années, aux sciences dans les dernières années de l'école obligatoire.

Le concept adopté par le PER apportera une réponse à cette question qui n'est pas encore réglée de manière satisfaisante, à savoir la place à donner à ces compétences et connaissances à faire acquérir par les enfants et les adolescents au cours de leur formation, autour de la responsabilité et de la capacité à l'engagement autonome, de la citoyenneté démocratique et dont l'attitude respectueuse de la santé, la sienne et celle des autres, est un aspect essentiel.

Pour résoudre la question de la place de cette formation dans la mise en œuvre de cet axe de formation du PER, on peut passer soit par la création d'une discipline inscrite à la grille horaire, c'est le cas de certains cantons, notamment le Jura, soit par l'intégration explicite et volontariste dans les programmes des disciplines existantes. C'est clairement la deuxième manière, celle de l'intégration dans les disciplines existantes, que je privilégie ; je demande aux services concernés de travailler dans ce sens.

Par cet axe des objectifs d'apprentissage, nous nous situons dans la dimension du développement personnel de chaque élève, de chaque jeune. Mais l'école est également une communauté, un organisme, une micro société, faudrait-il dire un modèle de société ou une société modèle, et c'est alors qu'intervient le troisième axe.

Celui-ci s'intitule « intégration des priorités de promotion de la santé et de prévention dans les projets d'établissements ». Et c'est là qu'est la dimension la plus ambitieuse et la plus difficile. Des objectifs de santé publique relativement exclusifs, comme rappelés dans le premier axe, peuvent trouver leur place dans l'école. Il s'agit pour elle d'offrir le lieu de l'intervention et une active collaboration. Comme on l'a vu à l'instant, des objectifs d'apprentissages transversaux peuvent trouver leur place dans le plan d'étude, puis dans un programme scolaire. Il s'agit que le projet de formation émerge de la logique de découpage disciplinaire, ce qui est, vous le savez mieux que moi, une vaste question. Par contre, faire de l'école un acteur de promotion de la santé, de prévention, c'est poursuivre un objectif plus ambitieux, plus compliqué à mettre en œuvre, qui comporte des aspects de tensions potentielles. C'est montrer que la mise en cohérence, la synthèse entre politique de santé publique et politique de formation est bien plus que l'addition des deux politiques, que cela devient une partie du projet d'école. Un projet d'école ou un projet du système de formation qui doit devenir le projet de chaque école. On ne peut pas faire de la promotion de la santé, de la prévention, sans faire du milieu scolaire un lieu promoteur de santé, une école en santé. Une école en santé est un organisme construit notamment sur les notions de bienveillance et de bienveillance. Vous qui faites partie des conseils de direction, vous qui faites partie des équipes de santé, vous le savez bien, un tel projet passe par l'adhésion du corps enseignant et des autres partenaires professionnels, mais aussi par un partage avec les parents, avec les autorités locales. Je sais que vous faites déjà beaucoup dans ces domaines. La mise en place des conseils d'établissement, notamment, permettra de consolider cette dimension du travail avec la communauté de proximité.

Un premier champ de tension potentiel interne aux établissements peut se développer autour de l'identification des besoins, de l'adhésion à ces besoins, de la motivation et de la mobilisation des professionnels et des autres partenaires. A ces difficultés s'ajouteront naturellement les tensions liées à



l'adéquation plus ou moins facile à obtenir entre les besoins identifiés à l'interne et ceux découlant des priorités déterminées par les politiques cantonales qui relèvent souvent des injonctions fédérales.

Nous sommes ici, Pierre-Yves Maillard et moi-même, pour dire que d'une part, nous savons ces difficultés, que d'autre part, nous avons demandé à l'ODES, future UDES, de concevoir les programmes prioritaires et leur mise en œuvre en tenant compte de cette réalité, et pour dire enfin, qu'à terme, chaque établissement aura intégré les deux programmes prioritaires dans sa politique de promotion de la santé et de la prévention d'établissement.

Pour conclure ces propos, je remercie l'ODES-UDES, les deux services de tutelle de celui-ci, le SESAP, le SSP pour l'organisation de cette journée et j'ai le grand plaisir de passer la parole à Pierre-Yves Maillard, mon collègue, chef du département de la santé.

Formatted: Font: 11 pt